

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2020

Le conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire le 17 FEVRIER 2020 à 20h00 sous la présidence de M. HUYVAERT Yvon, Maire.

Date de la convocation : 11/02/2020

Etaient présents : BECOT Samuel, CORBY Marie-Rose, SANCHEZ Zita, RAYNAUD Alain, CRETIN Noëlle, GARCIA Valérie, JACQUIOT Benoît, CHEVALEIR Agnès, SABOUL Eric, BREAUD Virginie, BERTHOUD Jean-Claude, GOETSCHY Claude.

Absents excusés : PERNOUD Marie-Pierre (pouvoir à M. HUYVAERT Yvon), VION-DURY Matthieu, DEPARNAY Jacques

Absent : ARCHENY Yves

Secrétaire de séance : CORBY Marie-Rose.

La séance est ouverte à 20h00

Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'ajout de 3 points : vente parcelle AB 45 à M. Duraffour Jean-Noël, convention avec Haut Valromey pour le déneigement de la Rue de la Charbonnière et renouvellement de la convention Miguet pour le snack du plan d'eau, et le retrait d'1 point : le vote des taux 2020 des taxes directes locales car les états non pas encore été transmis aux communes.

Mot du Maire sur sa décision de ne pas se représenter et remerciements aux conseillers municipaux qui l'ont accompagné durant ce mandat. Il souhaite aussi bonne chance à la nouvelle équipe.

Il précise que le lieu de vote pour les élections municipales des 15 et 22 mars 2020 se situe dans la salle du rez-de-chaussée de la mairie annexe au Poizat et que tous les élus sont mobilisés pour assurer la tenue du bureau de vote.

Le conseil municipal après avoir approuvé à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente, étudie les affaires suivantes :

1/DELEGATION D'ATTRIBUTION AU MAIRE

-Aucune DIA reçue depuis le dernier conseil.

Il présente les devis acceptés : SNTP raccordement cheneau eaux pluviales et tranchée drainante), DOY FRERES porte accès PMR église Lalleyriat, DOY FRERES travaux porte accès PMR église Lalleyriat.

2/COMPTE ADMINISTRATIFS 2019

-APPROUVE les comptes administratifs suivants :

***BUDGET PRINCIPAL LE POIZAT-LALLEYRIAT**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	757 758,71 euros	878 534,12 euros
Investissement	610 900,23euros	842 695,16 euros
Report 2018 Fonctionnement		105 261,78 euros
Report 2018 Investissement	209 062,67 euros	
RAR INVESTISSEMENT 2019 :	816 149,61 euros	413 677,00 euros
Résultat global de l'exercice : - 153 703,16 euros (versement FCTVA sur 2020)		

***BUDGET LOTISSEMENT LE CRET DE BRAMAFAN LE POIZAT**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	131 175,14 euros	131 378,88 euros
Investissement :	131 378,64 euros	127 137,34 euros
Report 2018 fonctionnement		35 667,82 euros
Report 2018 investissement		20 807,87 euros
Résultat global de l'exercice : 52 438,13 euros		

***BUDGET LOTISSEMENT CHAMP PERROLET LALLEYRIAT**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement :	92 719,65 euros	92 719,65 euros
Investissement :	100 516,80 euros	92 719,65 euros
Report 2018 fonctionnement :		13 270,50 euros
Report 2018 investissement :	- 4 768,28 euros	
Résultat global de l'exercice : 705,07 euros		

***BUDGET LOCAL COMMERCIAL LE POIZAT**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	293,92 euros	3 202,26 euros
Investissement	9 030,00 euros	0.00 euros
Report 2018 fonctionnement :		25 662,54 euros
Report 2018 investissement :		
Résultat global de l'exercice: 19 540, 88 euros		

***BUDGET LOCAL COMMERCIAL DES GRANGES**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 241,78 euros	9 028,53 euros
Investissement	8 310,35 euros	
RAR investissement 2019	9 100,00 euros	
Report 2018 fonctionnement		310,00 euros
Report 2018 investissement		1 100,00 euros
Résultat global de l'exercice: - 10 213,60 euros		

3/BUDGETS PRIMITIFS 2020

-VOTE à l'unanimité les budgets primitifs suivants :

***BUDGET PRINCIPAL LE POIZAT-LALLEYRIAT**

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 940 287 euros
- Dépenses et recettes d'investissement : 1 362 296 euros

***BUDGET LOTISSEMENT LE CRET DE BRAMAFAN LE POIZAT**

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 168 250 euros
- Dépenses et recettes d'investissement : 183 816 euros

BUDGET LOTISSEMENT LALLEYRIAT

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 115 085 euros
- Dépenses et recettes d'investissement : 113 885 euros

***BUDGET LOCAL COMMERCIAL LE POIZAT**

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 31 770 euros
- Dépenses et recettes d'investissement : 9 030 euros

***BUDGET LOCAL COMMERCIAL DES GRANGES**

- Dépenses et recettes de fonctionnement : 15 696 euros
- Dépenses et recettes d'investissement : 131 194 euros

PRET contracté en 2020 auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes : 60 000 € sur 10 ans au taux fixe de 0,590%)

4/FISCALITE+COMPENSATIONS

- PREND NOTE du montant prévisionnel de la taxe d'aménagement pour l'année 2020 qui s'élève à 6 671,00 euros.
- Montant de la compensation financière à reverser à la commune par Haut Bugey Agglomération en 2020 : 123 954,75 euros.
- Montant compensation financière genevoise 50^e versement : 71 139,05 €.

5/SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

- ARRETE la liste des subventions attribuées aux associations et organismes divers pour un montant global de 17 000 euros.

6/PROGRAMME FORET 2020

- APPROUVE le programme travaux forêt 2020 étudié en commission, pour un montant total de 14 445,38 € HT (travaux sylvicoles parcelles 38u,39u, 42u, 63u et travaux sylvicoles subventionnés parcelles 125u, 126u, 128u, 129u, 130u).

7/RESILIATION BAIL COMMERCIAL LOCAL POIZAT SPORTS

- ACCEPTE la résiliation au 31 mars 2020 du bail commercial (magasin POIZAT SPORT) accordé par la commune ayant pour mandataire la Régie Immobilière du Haut-Bugey à Montréal-la-Cluse, par acte en date du 13/05/2009 à M. Duraffour Jean-Noël pour la location d'un bâtiment commercial au Poizat.

8/BAIGNADE ETE 2020 (SOCIETE S EAU S)

- APPROUVE le renouvellement avec la société S EAU S pour la surveillance de la baignade au plan d'eau durant la période estivale du 27/06/2020 au 30/08/2020 (2 sauveteurs, +matériel de premiers secours et pharmacie).

9/SUBVENTION FEADER DESSERTES FORESTIERES LA CHARMETTE ET LA PRAIRIE

- Suite à l'étude demandée à l'ONF concernant l'amélioration de l'infrastructure des Massifs Forestiers **de la Charmette et de la Prairie**, Monsieur le Maire informe le conseil que ces travaux sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat et l'Europe (FEADER, mesure 04.31) au taux maximum de 80 % sur le montant HT qui s'élève à 493 730.81 euros HT.

Le conseil municipal SOLLICITE l'octroi d'une subvention pour aide à l'amélioration de la desserte forestière dans le cadre du dispositif 4.31 du PDRH (Plan de Développement Rural Hexagonal) ou toute autre aide publique, S'ENGAGE à entretenir la route, une fois les travaux réalisés, pendant une période de 10 ans, AUTORISE le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant (dont les éventuels avenants), APPROUVE la passation du marché de travaux selon la

procédure adaptée ; AUTORISE le Maire à signer le marché de travaux, toutes les pièces s'y rapportant ainsi que les décisions de poursuivre et les avenants et S'ENGAGE à régler les frais de publication du marché de travaux. AUTORISE le Maire à poursuivre toutes actions concernant les acquisitions ou échanges nécessaires à la réalisation des aménagements. Les travaux seront réalisés sous réserve d'attribution de la subvention.

10/SALLE POLYVALENTE

-ACCEPTÉ l'avenant n° 1 au marché ROSAZ ENERGIES - Lot 12 Photovoltaïque pour complément de prestations et AUTORISE le Maire à signer les documents à intervenir.
-DECIDE de solliciter une aide financière pour le photovoltaïque dans le cadre de l'appel à projets 2020 Contrat Ruralité.

11/REVALORISATION INDEMNITES ELUS

- Considérant la loi Engagement et Proximité adoptée le 27 décembre 2019 et publiée le 28 décembre 2019 introduisant une revalorisation des indemnités de fonctions des Maires et des Adjointes dans les communes de moins de 3 500 habitants et plus particulièrement son article 92 2° confirmant l'automatisme des indemnités des élus au taux plafond, sauf à ce qu'ils décident eux-mêmes de les moduler à la baisse, DECIDE de fixer à compter **du 1er janvier 2020**, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire, de maire délégué et d'adjoint, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants :

- * MAIRE : 40,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique (taux maximal).
- *MAIRE DELEGUE : 25,50% de l'indice brut terminal de la fonction publique (taux maximal)
- *ADJOINTS : 10,70% de l'indice brut terminal de la fonction publique (taux maximal).

-PRECISE que ces indemnités seront revalorisées automatiquement suivant la variation de l'indice brut terminal de la fonction publique.

12/CONVENTION PATURAGE 2020

- Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le projet de convention de pâturage à intervenir avec Monsieur Laurent Rives « La Ferme de l'Aubrac » pour la location des parcelles communales relevant du régime forestier : 300 A117, 300 A315, 300A330, 300 AB 207, 300 AD22, 300AD105, 300AD165 (surface retenue de 30,00 Ha ,déduction faite des zones de forêt et de rochers), AUTORISE Le Maire à signer cette convention de pâturage consentie pour une durée de location d'un an (du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020) moyennant une redevance annuelle selon le projet établi avec l'assistance de l'ONF.

13/VENTE PARCELLE COMMUNALE AB 45 « SUR LA ROUTE »

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter au conseil municipal la demande de M. Duraffour Jean-Noël sollicitant l'acquisition de la parcelle communale cadastrée AB 45 lieudit Sur la Route d'une superficie de 1 610 m², terrain jouxtant sa propriété et sur lequel se situe l'assainissement individuel de son habitation selon son permis de construire accordé le 14/10/1994, ACCEPTE la cession de la parcelle cadastrée AB 45 lieudit « Sur la Route » d'une superficie de 1 610 m² à M. Duraffour Jean-Noël, les frais d'acte étant à la charge de l'acquéreur et-AUTORISE le Maire à signer l'acte à intervenir auprès de Me DOMINJON Laurent-Noël, Notaire à Nantua.

14/CONVENTION DENEIGEMENT COMMUNE HAUT VALROMEY

-AUTORISE le Maire à signer la convention de déneigement à intervenir avec la commune de HAUT VALROMEY, représentée par son Maire, M. GIRAUD-GUIGUES Bernard, pour le déneigement de la Rue la Charbonnière sur la commune de HAUT VALROMEY par les agents communaux de la commune de LE POIZAT-LALLEYRIAT durant la saison hivernale.

15/CONVENTION SNACK

-RENOUVELLE l'autorisation à M. Miguet Frédéric, gérant de l'Espace Auberge de Cuvéry, pour l'utilisation d'un espace public au Plan d'Eau à Lalleyrat, commune de LE POIZAT-LALLEYRIAT,

pour l'installation d'un snack pour la période estivale du 27/06/2020 au 30/08/2020 et AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents s'y rattachant.

-AUTORISE M. Miguet à organiser la pêche sur le plan d'eau du 27/06/2020 au 30/08/2020, à sa charge de faire parvenir en mairie un plan d'organisation et réglementation

16/DIVERS

-Régularisation du dossier cimetières communaux (tarifs, règlement)

-Chambre des notaires : statistiques 2018-2019

-Aura magazine n° 10 janvier 2020

-HBA : cabinet dentaire

-SEMCODA état des encours garantis

-HBA : Suez assainissement collectif bilan n°2

-Agence Nationale de la Cohésion des Territoires : lettre info janvier 2020

-Affouage en bord de route 2020 : voir avec le prochain conseil.

-EPF de l'Ain : rapport activité 2019

-CCI de l'Ain : chiffres clés 2019/2020

-VEOLIA : nouveau délégataire eau secteur Nantua, Charix, Apremont, Le Poizat-Lalleyriat à compter du 01/01/2020

-Fusion des Tribunaux-Pôle Justice Bourg-en-Bresse

-HBA : recensement travaux voirie 2020 commune Le Poizat-Lalleyriat Rue La Chenaz

-Prévention des risques professionnels-Document unique : choix du prestataire

Interventions des responsables des commissions :

-Alain Raynaud : mise à jour numérotations logements

-Zita Sanchez : préparation repas conseil + personnel communal

-Noëlle Cretin : Panneau lumineux le Replat en réparation, avancement panneau commerces et sites touristiques.

-Marie-Rose Corby : réunion fibre optique (une réunion d'information est prévue par le SIEA pour les sites à desservir), réunion Ircantec pour les élus retraités, AG association des jeunes, AG association fleurissement, AG SIEA, conseil d'école St Germain de Joux.

-Samuel Bécot : point sur dossier vestiaire plan eau (maîtrisia), travaux salle polyvalente et projet pédagogique bois.

Intervention de Claude Goetschy sur le chemin de la Grande Montagne (FFRP).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H00.

Le Maire

HUYVAERT Yvon.